



DOSSIER D'INSCRIPTION CFA-UNICEM OCCITANIE

BP METIERS DE LA PIERRE

Cadre réservé au CFA

Fiche reçue le

formation en 1 an ou formation en 2 ans (décision de la commission)

Contrat Pro Période Pro Contrat d'apprentissage

Photo identité

Vérifiez chaque document demandé avant l'envoi du dossier.

Ne pas éditer le dossier en impression recto/verso

- FICHE N°1 : PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION (p.2)
- FICHE N°2 : SECRETARIAT/ CANDIDATURE (p.3 et 4)
- FICHE N°3 : «VIE SCOLAIRE » (fournitures, AUTORISATIONS, fiche médicale) (p.5 à 9)
- FICHE N°4 : INTENDANCE (transport, restauration, hébergement) (p.10)
- FICHE N°5 : DOSSIER INSCRIPTION (p. 11)
- FICHE N°6 : DOCUMENTS ANNEXES (p. 16)

Si vous n'avez pas encore trouvé l'entreprise d'accueil, merci de nous retourner uniquement les documents suivants :

- LA FICHE 2 DE CANDIDATURE p 3 et 4
- LES BULLETINS DE SCOLARITE
- LE RELEVÉ DE NOTES d'EXAMEN
- UNE LETTRE DE MOTIVATION
- LE CV DACTYLOGRAPHIE
- LA COPIE DES DIPLOMES

LE CAP Conducteur d'engins **en 1 an** et Pilote d'installation en carrière et centrale à béton **TPMCI** 2 ans ne se font qu'en **Contrat de Professionnalisation**.

NOM :

Prénom :

2018-2019

IMPORTANT : L'inscription à la formation sera définitive :

- Après confirmation de l'inscription adressée au candidat et à l'entreprise par courrier du CFA-UNICEM
- Lors de la signature du contrat

CFA UNICEM Occitanie - 48 CHEMIN DU SIDOBRE - 81210 LACROUZETTE
Tél : 05 63 50 62 72 Fax : 05 63.75.19.99 Email : cfa-lacrouzette@unicem.fr

- 1 photo d'identité
 - 2 derniers bulletins de scolarité
 - EXEAT à demander au collège ou lycée si vous l'avez égaré
 - Photocopie du/des diplômes obtenus
 - Relevé de notes d'examen (CAP/BEP, BAC, BREVET,...)
 - Photocopie de la carte d'identité (recto verso) en cours de validité
 - Attestation d'Assurance Responsabilité civile pour l'année scolaire (à demander auprès de votre assurance habitation)
 - Certificat médical d'aptitude au Sport (sauf pour les candidats au BP, CAP en 1 an, ou le TPMCI)
 - Attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (ou de recensement pour les mineurs)
 - Attestation de Sécurité Sociale (téléchargeable sur le site AMELI)
 - Photocopie des CACES ou Formation échafaudage si le candidat en possède
 - RIB au nom de l'alternant(e) ou du représentant légal
 - Frais de fournitures (administratifs)
 - Fiche d'adhésion à l'Association des Apprentis + règlement.
 - Chèques de caution (outillage, détérioration)
 - Chèques de frais de restauration et d'hébergement (ils seront encaissés à la fin de chaque regroupement)
- Un virement est possible ; pour ce faire, merci de faire la demande. Nous joindrons le RIB du CFA.
- COPIE DE LA CARTE JEUNE ou confirmation de demande

LA CARTE JEUNE EST OBLIGATOIRE. Nous vous rappelons que l'aide aux frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'outillage de 1er équipement des APPRENTIS est versée par la Région au moyen de la CARTE JEUNE que vous devez obligatoirement demander sur le site dédié :

www.cartejeune.laregion.fr

ATTENTION : seuls les apprentis bénéficient des aides de la Région.

Le CFA UNICEM Occitanie met à disposition une navette :

Pour Bessières : le lundi à 13h et le vendredi à 12h ; elle fait la correspondance : gare de St Sulpice - CFA.

Pour Lacrouzette : le lundi à 13h et le vendredi à 11h ; elle fait la correspondance : gare de Castres - CFA.

Pour les métiers des carrières et de la maintenance

CFA UNICEM Occitanie.
Parc économique du triangle
130 chemin des prieurs
31660 BESSIERES
Tél : 05 34 26 04 80 Fax : 05 61 84 91 14
cfa-bessieres@unicem.fr

Pour les métiers de la Pierre :

CFA UNICEM Occitanie
48 rue du Sidobre
81210 LACROUZETTE
Tél : 05 63 50 62 72 Fax : 05 61 84 91 14
cfa-lacrouzette@unicem.fr

Vous n'avez pas encore trouvé une entreprise :

Entreprises contactées	Nom du contact / Fonction	Moyen de contact (téléphone, visite, courrier)	Motifs du refus

☞ Dans quel secteur géographique cherchez-vous une entreprise ? _____

☞ Précisez votre moyen de locomotion : _____ Distance maximum domicile/entreprise ? ____ km.

☞ Possibilité d'hébergement chez de la famille, location d'une chambre chez l'habitant, location individuelle, pour vous rapprocher de l'entreprise : oui

Comment avez-vous connu le CFA ?

- Presse, laquelle : _____
- Internet, quel moteur de recherche : _____
- Mission locale, laquelle : _____
- Entreprise, laquelle : _____
- Autre, précisez : _____
- Pôle Emploi
- Par relation, précisez : _____
- CIO : _____
- Salon, Forum, lequel : _____

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU REPRESENTANT LEGAL⁽¹⁾

Catégories socio-professionnelles	Cochez la case correspondante	Catégories socio-professionnelles	Cochez la case correspondante
Agriculteur exploitant	10	Contremaître agent de maîtrise	48
Artisan	21	Employé civil – agent service fonction publique	52
Commerçant et assimilé	22	Policier et militaire	53
Chef d'entreprise de 10 salariés et plus	23	Employé administratif d'entreprise	54
Profession libérale	31	Employé de commerce	55
Cadre de la fonction publique	33	Personnel, service direct aux particuliers	56
Professeur et assimilé	34	Ouvrier qualifié	61
Profession information art spectacle	35	Ouvrier non qualifié	66
Cadre administratif et commerçant d'entreprise	37	Ouvrier agricole	69
Ingénieur – cadre technicien d'entreprise	38	Retraité agriculteur exploitant	71
Instituteur et assimilé	42	Retraité artisan commerçant chef d'entreprise	72
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	43	Retraité cadre profession intermédiaire	73
Clergé, religieux	44	Retraité employé et ouvrier	76
Profession intermédiaire administratif fonction publique	45	Chômeur n'ayant jamais travaillé	81
Profession intermédiaire administratif – commercial d'entreprise	46	Personne sans activité professionnelle	82
Technicien	47	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	99

<p>Pour les métiers des carrières et maintenance :</p> <p>A retourner à :</p> <p>CFA UNICEM Occitanie Parc économique du triangle 130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES Tél : 05 34 26 04 80 Fax : 05 61 84 91 14 cfa-bessieres@unicem.fr</p>	<p>Pour les métiers de la pierre :</p> <p>A retourner à :</p> <p>CFA UNICEM Occitanie 48 chemin du Sidobre 81210 LACROUETTE Tél. : 05 63 50 62 72 Fax : 05 63 75 19 99 cfa-lacrouzette@unicem.fr</p>
--	---

FICHE N° 3 : VIE « SCOLAIRE »



Fournitures :

La liste des fournitures vous sera envoyée après votre inscription avec l'envoi du calendrier des semaines au CFA.

Tenue de travail : une tenue de travail professionnelle est exigée. Elle est prise en charge par l'entreprise. Le CFA peut éventuellement la commander sous condition de règlement (70€).

Un gilet haute visibilité (baudrier) est obligatoire pour le site de Bessières (formations Méca ; Conduite ; TPMCI)

HORAIRES DES STAGES AU CFA-UNICEM BESSIERES

- **Lundi :** 13H30-14H00 (début des cours) - 18H00
- **Mardi à jeudi** 8h00 - 12H30 et 13h30 - 18H00
- **Vendredi :** 8h00 - 12h00 (fin des cours)

HORAIRES DES STAGES AU CFA UNICEM LACROUZETTE

- **Lundi :** 13H30-14H00 (début des cours) - 18H30
- **Mardi à jeudi** 8h00 - 12H00 et 13h00 - 18H00
- **Vendredi :** 8h00 - 11h00 (fin des cours)

AUTORISATION DE SORTIE

Dans le cadre de la formation, le CFA-UNICEM est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assurée par le CFA-UNICEM. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternant(e)s sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger).

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant la participation à ces visites pédagogiques.

Alternant(e) mineur(e) :

Je soussigné(e), responsable légal(e) de

Alternant(e) majeur(e) :

Je soussigné(e)

Atteste :

- Etre couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel.
- Avoir pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mis en place par le CFA-UNICEM.
- Ne pas présenter d'inaptitude à la pratique d'activités sportives.
- Etre en mesure de parcourir une distance d'au moins 25 mètres à la nage (information obligatoire, demandée par l'organisme organisateur, dans le cadre de sorties liées à des activités nautiques, telles que la pratique de la voile)

Autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé et la sécurité du participant, et à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence.

Remarques et recommandations pratiques particulières (traitement en cours, problème de santé, allergies, etc.)

.....
.....
.....
.....

Fait le

à

Signature :

AUTORISATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU DU TUTEUR ENTREPRISE



Dans le cadre de la formation, le CFA-UNICEM est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assurée par le CFA-UNICEM. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternant(e)s sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger).

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant à votre alternant(e) de participer à ces visites pédagogiques.

Je soussigné(e),
(nom et prénom du/de la Maître d'apprentissage ou du Tuteur/Tutrice)

Nom et adresse de l'entreprise (ou cachet)

Téléphone :

autorise (nom et prénom de l'alternant(e))

à participer aux sorties pédagogiques et ou péri-éducatives organisées par le CFA-UNICEM de Bessières durant la période de formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mises en place par le CFA-UNICEM.

Fait le à

Signature du Maître d'apprentissage ou du Tuteur

A retourner à CFA UNICEM Occitanie
130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES
Ou

48 rue du Sidobre 81210 LACROUZETTE (pour les métiers de la Pierre)

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

ALTERNANT(E) MINEUR(E)

Je soussigné(e) , responsable légal(e) de :

Nom : Prénom :

autorise le CFA-UNICEM OCCITANIE :

- à filmer mon fils/ma fille^{(1) (2)}
- à photographier mon fils/ma fille^{(1) (2)}
- à interviewer mon fils/ma fille^{(1) (2)}

ALTERNANT(E) MAJEUR(E)

Je soussigné(e) ,

autorise le CFA-UNICEM OCCITANIE :

- à me filmer⁽²⁾
- à me photographier⁽²⁾
- à m'interviewer⁽²⁾

Et à reproduire et utiliser les photographies et/ou vidéos me représentant, ainsi que mes propos le cas échéant, aux fins d'illustration et/ou d'édition de produits audiovisuels, radiophoniques, téléphoniques, multimédias, sites Internet, réseaux sociaux numériques, papiers, relatifs à l'information sur les formations et les professions, destinés à être diffusés et exploités, à titre gratuit ou onéreux, par le CFA-UNICEM ou par ses partenaires, en France et à l'étranger. Dans le cadre de sa communication interne, le CFA-UNICEM pourra également reproduire et diffuser mes propos et mon image (photos et/ou vidéos).

La présente autorisation vaut pour une durée maximum de quinze ans.

Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

Fait le

--	--	--	--	--

 à

Signature précédée de la mention « **bon pour accord** »

(1) Rayer la mention inutile

(2) Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques et images qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette (ces) photographie(s) si vous le jugez utile.

A retourner à CFA UNICEM Occitanie,
130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES
Ou
48 rue du Sidobre 81210 LACROUZETTE (pour les métiers de la Pierre)

FICHE MEDICALE Obligatoire



NOM : Prénoms :

N° Sécurité Sociale de l'alternant(e) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Vaccins	Dates des vaccins	Dates des rappels
B.C.G.		
POLIO		
DIPHTERIE		
TETANOS		

(Compléter le tableau ou joindre la copie du carnet de santé)

Groupe sanguin : Facteur Rhésus :

Allergies ou médicaments non supportés :

Autorisation est donnée au Directeur du CFA-UNICEM, en cas de maladie ou d'accident survenus à l'alternant(e) au cours des journées ou des semaines passées dans l'établissement à :

- le/la faire examiner par un médecin
- le/la faire hospitaliser
- le/la faire opérer
- le/la reconduire à son domicile

Il est **fortement conseillé** aux parents/responsable légal ou à l'alternant(e) majeur(e)

- + d'informer la Direction du CFA-UNICEM : *en cas de sérieux problèmes de santé, avec ou sans traitement médical, *ou de handicap.
- + de **mettre à disposition certains médicaments** « basiques » (antalgique sans opiacé, pansement digestif, anti-nauséeux). **Cette disposition est obligatoire pour les Internes.**

POUR INFORMATION : le CFA-UNICEM est engagé dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Il propose des parcours individualisés et adaptés pour chaque alternant(e). Un référent handicap assure l'accueil, l'accompagnement des familles, des alternant(e)s et des entreprises dans le but d'offrir les meilleures conditions d'intégration et de personnalisation de parcours. Le référent est l'interface entre les structures et les différents acteurs du handicap pour proposer des mesures d'aide et de compensation en Centre de Formation mais également en entreprise.

Fait le | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | à

Signature du (ou de la) Responsable Légal(e)
ou Alternant(e) si majeur(e)

A retourner à CFA UNICEM Occitanie,
130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES
Ou
48 rue du Sidobre 81 2010 LACROUZETTE (pour les Métiers de la Pierre)

FICHE N° 4 : INTENDANCE



Une liaison Bessières-Saint-Sulpice est assurée gratuitement par bus à l'arrivée du train de Toulouse, Albi ou Carmaux.

Départ du bus de la Gare SNCF de Saint-Sulpice : lundi à 13h00 exactement

Départ du bus du CFA Bessières : vendredi à 12h00

Une liaison Lacrouzette- Castres est assurée gratuitement par bus à l'arrivée du train

Départ du bus de la Gare: lundi à 13h00 exactement

Départ du bus du CFA Bessières : vendredi entre 11h30 et 12h 00

VIE DE L'APPRENTISSAGE

La scolarité est gratuite au CFA-UNICEM

Toutes les informations complémentaires (prime d'assiduité, carte jeune, etc.) seront données dans un livret distribué à la rentrée à chaque inscrit ainsi que le règlement intérieur et le livret d'apprentissage.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES ALTERNANT(E)S

REGIME DE L'ALTERNANT(E) : **Interne***

Demi Pensionnaire*

Externe*

* choisir la case

Chambres de 2 lits, couette et oreiller fournis, repas du soir, du midi et petits déjeuners, du lundi soir au vendredi matin. Panier repas le vendredi midi.

L'Interne doit se munir de ses draps (190X90), housse de couette(200X200) et taie(90X90). En cas de manquement, le prêt sera facturé.

Les documents liés à l'hébergement vous seront adressés avec le courrier de la confirmation d'inscription.

Les frais d'internat s'élèvent à 140 €/ semaine pour les apprentis (pension complète). La ½ pension coûte 19.5 €/ semaine.

CAUTIONS CFA-UNICEM

Montants	A remettre au plus tard	Objet du règlement
180 €	A l'inscription	Dépôt de garantie. Le chèque sera utilisé seulement si détérioration. Chèque restitué en fin d'année scolaire si non utilisé.
150€ ou 300€ (pour les méca)		Chèque de caution pour la valise de 1 ^{er} équipement. Ce chèque sera restitué en début de 2 ^{ème} année. La valise devient alors la propriété de l'apprenti

La demande de chèque de caution vous sera adressée lors de l'envoi de convocation d'entrée en formation durant l'été.

FOURNITURES

La tenue de travail étant obligatoire, elle peut être fournie par le CFA à la demande de l'entreprise.

Montant	A remettre au plus tard	Objet du règlement
30 €	A l'inscription	Frais de fournitures diverses (administratifs). Chèque A l'ordre du CFA UNICEM Ce chèque sera encaissé à la rentrée
10 €	A l'inscription	A l'ordre de l'Association AAA (Association des Apprentis et Anciens Apprentis) Ce chèque sera encaissé à la rentrée

J'ai pris connaissance des tarifs de cautions, de restauration et d'hébergement mis en place par le CFA-UNICEM.

Fait le à

Nom et Prénom de l'alternant(e) :

Signature de l'alternant(e) Signature du (de la) Responsable Légal€ (si mineur(e)) :

A retourner à CFA UNICEM Occitanie
130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES
Ou
48 rue du Sidobre 81 2010 LACROUZETTE (pour les Métiers de la Pierre)

FICHE 5 : DOSSIER D'INSCRIPTION

BP METIERS DE LA PIERRE

Formation en 2 ans (sous réserve de la confirmation d'inscription du CFA)



RENSEIGNEMENTS ALTERNANT(E)	RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE		
NOM et Prénom de l'Alternant(e) : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M ^{me}	NAF : <input style="width: 50px;" type="text"/> SIRET : <input style="width: 150px;" type="text"/>		
<input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe			
Taille pour la tenue de travail : Haut : _____ Bas : _____			
Adresse courrier : Rue : _____ Code postal : <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> Ville : _____	Raison sociale :		
Portable alternant(e) : <input style="width: 50px;" type="text"/>	Adresse :		
Email (responsable légal) :	Code postal :	Ville :	
Né(e) le : <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> A :	Tél : <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/>	Fax : <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Département de naissance : _____ Nationalité : _____	Email :		
Renseignements obligatoires Etablissement précédent : Nom et adresse complète	Chambre de Métiers ⁽¹⁾	Ch. Commerce et Industrie ⁽¹⁾	Ch. Agriculture ⁽¹⁾
N° UAI (n° de l'établissement précédent voir avec l'établissement précédent) <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/>	Nombre de salariés :		
Renseignements obligatoires Dernière classe fréquentée :	Nom du Maître d'apprentissage ou Tuteur :		
N° INE (N° Identification scolaire voir avec établissement précédent) : <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/> <input style="width: 50px;" type="text"/>	Portable : <input style="width: 50px;" type="text"/>		
Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> si oui, lequel ? _____	Nom et adresse du siège de l'entreprise si différent :		
Dispense d'EPS : du <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> au <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/>	Attention : l'entreprise qui emploie plusieurs Apprenti(e)s doit vérifier si elle en a la possibilité ou si elle est limitée à 2 contrats. NB : le CFA ne peut garantir aux entreprises ayant plusieurs Alternant(e)s que ceux-ci suivront ou non le même planning.		
Handicap : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Avez-vous d'autres Apprenti(e)s en dehors du CFA UNICEM : <input type="checkbox"/> oui Combien : _____ <input type="checkbox"/> non		
Observations : (Allergies, ...)	Nom de l'OPCA dont vous dépendez :		
	Nom du (ou des) syndicats professionnel(s) auquel vous adhérez ⁽¹⁾ :		
	UNICEM	BTP	CAPEB
	Autre (à préciser) :		
	Activité carrière :	Oui	Non
PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE			
	Nom - Prénom	Tél Domicile	Portable
	Père :		
	Mère :		
	Autre (précisez) :		

Signature de l'alternant(e)

Signature du (de la) représentant(e) légal(e)
(si jeune mineur(e))

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise

A retourner à CFA UNICEM Occitanie
130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES
Ou

48 rue du Sidobre 81 2010 LACROUZETTE (pour les Métiers de la Pierre)

INFORMATIONS DESTINÉES À L'ALTERNANT(E)

RAPPEL DE PROCÉDURE D'ADMISSION AU CFA

Le dépôt de candidature est effectué par l'envoi du dossier de demande d'inscription.

**L'inscription à la formation sera définitive :
après confirmation de l'inscription par courrier du CFA-UNICEM.**

DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL AUX MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

En référence aux décrets du 11 octobre 2013, nous invitons les entreprises et les familles à prendre connaissance des dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation professionnelle sur le site suivant :

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-santé-des-jeunes.html>

Pour les jeunes conduisant en carrière, les dérogations sont à demander à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

A CONSERVER

INFORMATIONS DESTINÉES À L'ENTREPRISE

DEPP : Diagnostic pour élaborer des parcours personnalisés

Le CFA-UNICEM accompagne l'alternant(e) dans son cursus de formation en validant son projet et en adaptant son parcours personnel. Nous tenons compte des compétences et connaissances acquises de l'alternant(e) (test de positionnement à l'entrée de la formation), mais également de l'environnement et du contexte de l'entreprise d'accueil.

Nous mettons à disposition un outil permettant à l'entreprise de prendre connaissance du référentiel du diplôme et de valider les tâches réalisables dans le cadre de l'activité professionnelle.

En vous connectant sur le site DEPP et en vous identifiant au préalable, vous pouvez donc directement saisir votre profil et valider les items correspondant à votre activité.

Rejoignez-nous sur DEPP Entreprise : <http://www.depp-unicem.fr/>

INFORMATIONS DESTINÉES À L'ENTREPRISE D'APPRENTISSAGE

PROCÉDURES ENTREPRISE LIÉES À LA FORMATION

MISE EN PLACE DU CONTRAT

RAPPEL : l'entreprise n'engage la procédure de mise en place du contrat qu'à réception du courrier de confirmation d'inscription en formation au CFA-UNICEM.

L'entreprise effectue les démarches de mise en place du contrat d'apprentissage auprès de sa Chambre de Métiers ou sa Chambre de Commerce et d'Industrie et, une fois complété, adresse une copie du contrat au CFA-UNICEM.

Pour information :

La date du début du contrat est différente de la date de signature. Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

Une tenue de travail et les EPI sont obligatoires et sont à la charge de l'entreprise. Pour apporter un meilleur service à l'entreprise, le CFA propose le vêtement de travail pour l'apprenti moyennant un chèque de 70 €

Etape 1 :

Vous devez contacter la Chambre de Commerce d'Industrie ou Chambre des Métiers de votre région géographique

- ✓ pour connaître les modalités d'embauche d'un apprenti.
- ✓ pour obtenir le nouveau CERFA pour l'enregistrement du contrat d'apprentissage (contrat régi par les articles L.6221-1 à L.6225-8 du Code du travail). Cerfa FA13, une notice explicative Cerfa FA14 accompagne ce document.
- ✓ Pour demander la dérogation pour l'utilisation des machines dangereuses pour les apprentis mineurs, veuillez-vous rapprocher de la DIRECCTE. Merci de nous envoyer une copie de cette dérogation.

Etape 2 : Procurez-vous un formulaire de « Déclaration Unique d’Embauche DUE » auprès de l’URSSAF et le retourner, au plus tard, le jour de l’embauche de l’apprenti. Vous pouvez déclarer votre apprenti sur le site www.urssaf.fr.

Etape 3 : Prenez rendez-vous avec la Médecine du Travail dans les 2 mois qui suivent la date de début du contrat (avant la fin de la période d’essai) Art. R.6222-40-1.

Dès que possible, la fiche d’aptitude médicale, délivrée par la Médecine du Travail sera communiquée au CFA.

Une visite médicale par un médecin généraliste n’est pas conforme.

Etape 4 : Remplissez le contrat d’apprentissage et transmettez-le à votre CCI ou Chambre de Métiers de votre Région dûment renseigné, daté et signé.

A réception de votre dossier, la CCI ou la CMA contrôle et valide la conformité des informations mentionnées sur ces documents puis le transmet au Centre de Formation d’Apprentis pour inscription au CFA.

Etape 5 : A l’issue de l’enregistrement complet, votre Chambre Consulaire adressera une copie du contrat :

✓ à l’employeur

✓ à l’apprenti

✓ à la DIRECCTE (seulement en copie), à l’URSSAF, à la caisse de retraite complémentaire, à l’inspection Académique et au CFA.

DÉROGATION À L’INTERDICTION D’UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL CONCERNANT LES ALTERNANT(E)S DE MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l’entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi)

« La procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en formation professionnelle a été modifiée par deux décrets applicables depuis le 14 octobre 2013 :

- le décret n°2013-914 du 11 octobre 2013 relatif à la procédure de dérogation prévue à l’article L.4153-9 du Code du Travail pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.
- Le décret n°2013-915 du 11 octobre 2013 qui actualise la liste des travaux interdits ou réglementés (susceptibles de dérogation) pour les jeunes travailleurs et les jeunes en formation professionnelle âgés d’au moins 15 ans et de moins de 18 ans. »

Pour faire suite aux dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés, concernant les jeunes en formation professionnelle, sont désormais en ligne, sur le site du Ministère du Travail lié à la santé et à la sécurité au travail <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-santé-des-jeunes.html>, plusieurs documents :

- formulaire de demande
- notice d’information
- fiche info jeune

Afin de vous aider au mieux dans cette mise en œuvre, il est souhaitable de vous rapprocher des Inspecteurs du Travail compétents de votre département.

A CONSERVER

INFORMATIONS A CONSERVER

PROCÉDURE D'ADMISSION EN APPRENTISSAGE AU CFA- UNICEM

Le dépôt de candidature est effectué par l'envoi du dossier de demande d'inscription.

- ☞ Après confirmation de l'inscription par courrier du CFA-UNICEM et
- ☞ Lors de la signature du contrat d'apprentissage

L'INSCRIPTION A LA FORMATION SERA DEFINITIVE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A réception du courrier de confirmation d'inscription en formation au CFA-UNICEM, l'entreprise se procure le contrat d'apprentissage auprès de sa Chambre de Métiers ou sa Chambre de Commerce et d'Industrie ou le rédige directement sur le portail de l'alternance : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/ . Une fois complété, l'entreprise adresse le contrat au CFA-UNICEM pour visa.

Dès que possible, la fiche d'aptitude médicale, délivrée par la Médecine du Travail - établie avant la date de rentrée - sera communiquée au CFA-UNICEM.

Pour information :

La date du début du contrat est différente de la date de signature.
Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL AUX MOINS DE 18 ANS : Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

En référence aux derniers décrets du 11 octobre 2013, nous invitons les entreprises et les familles à prendre connaissance des dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation professionnelle sur le site suivant : <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-santé-des-jeunes.html>

HORAIRES DES STAGES AU CFA-UNICEM BESSIERES

- Lundi : 13H30-14H00 (début des cours) - 18H00
- Mardi à jeudi 8h00 - 12H30 et 13h30 - 18H00
- Vendredi : 8h00 - 12h00 (fin des cours)

HORAIRES DES STAGES AU CFA UNICEM LACROUZETTE

- Lundi : 13H30-14H00 (début des cours) - 18H30
- Mardi à jeudi 8h00 - 12H00 et 13h00 - 18H00
- Vendredi : 8h00 - 11h00 (fin des cours)

A CONSERVER

FICHE N° 6 : DOCUMENTS ANNEXES



Carte jeune : la carte jeune aide financièrement les apprentis rattachés à un établissement de la région Occitanie. La demande doit se faire sur le site de la Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/Demander-sa-carte-Jeune-Region>

Aides attribuées :

- Aide à l'hébergement
- Aide à la lecture
- Aide à la restauration
- Aide à l'acquisition d'un ordinateur portable
- Aide à l'acquisition d'une licence sportive
- Aide au transport
- Aide individuelle au permis de conduire
- Aide à l'acquisition du 1^{er} équipement professionnel.

Les contacts au CFA

- ☎ Vie de l'apprentissage : Mme Bénédicte THENERY : 05 34 26 04 86
- ☎ Inscription et contrat : Mme Valérie BROQUERE : 05 34 26 04 82/06 58 44 92 70
- ☎ Gestion des examens et pédagogie : Mme FAURY Laurence : 05 34 26 04 80/05 63 50 62 72
- ☎ Assistante de direction et secrétariat : Mme Céline COURTADE : 05 34 26 04 80

Les absences :

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être signifiée le jour même par téléphone le plus tôt possible puis justifiée impérativement par courrier, mail ou fax.

Seuls les motifs d'absence suivants avec justificatifs seront pris en compte :

- ☎ Arrêt de travail
- ☎ Visite médicale
- ☎ Convocation à l'examen s'il n'a pas lieu au CFA
- ☎ Congés pour événement familial (voir art. L3142-1)

Les congés payés sont pris hors période de formation au CFA.

Adhésion AAAA : un chèque de 10 € sera demandé à la rentrée pour l'adhésion à l'Association des Apprentis et Anciens Apprentis

Accueil et intégration :

Une navette est assurée gratuitement par bus à l'arrivée du train.

Départ du bus de la Gare SNCF de Saint-Sulpice vers le CFA de Bessières : lundi à 13h00 exactement

Départ du bus de la Gare SNCF de Castres vers le CFA de Lacrouzette : lundi à 13h00 exactement

Départ du bus du CFA Bessières : vendredi à 12h00

Départ du bus du CFA Lacrouzette : vendredi à 11h00

Semaine d'intégration :

La 1^{ère} semaine de regroupement est consacrée à l'intégration de l'apprenant(e) (accueil de la Direction, découverte de l'infrastructure, test de positionnement des fondamentaux et exercices en informatique, une formation sur la santé et sécurité au travail et une formation sur la conduite en sécurité sur le site de Bessières).

Le CFA-UNICEM accompagne l'alternant(e) dans son cursus de formation en validant son projet et en adaptant son parcours personnel.

Equipement de Protection Individuelle (tenue de travail) : ne pas oublier de renseigner la taille des vêtements (si besoin) en page 11 (fiche 5).

A CONSERVER